

CSE CSSCT INITIALE // MEMBRES CSE ACTEUR DE LA PRÉVENTION SANTÉ SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

PUBLIC CONCERNÉ

Etre membre élu au CSE pour un premier mandat menant des actions de SSCT.
Établissement de moins de 300 salariés

Version en vigueur depuis le 31 mars 2022 Modifié par LOI n°2021-1018 du 2 août 2021 - art. 39 Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article L. 2314-1 bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.

La formation est d'une durée minimale de cinq jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel. Conformément au I de l'article 40 de la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 31 mars 2022. Se reporter aux conditions d'application prévues par le II de l'article susmentionné.

Prérequis : Etre membre élu au CSE

Nous adaptons nos prestations à chaque stagiaire, quelles que soient vos difficultés ou les situations de handicap que vous rencontrez. Merci de nous contacter en amont.

OBJECTIFS

Acquérir des connaissances et des repères méthodologiques en SSCT au sein du CSE :

Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Connaître les droits et obligations des membres, les limites de leurs missions en matière de SST.

Evaluer et analyser les conditions de travail et les risques professionnels.

Identifier et de formuler des propositions d'améliorations.

Communiquer avec la direction, les autres salariés et les acteurs externes.

Analyser les accidents du travail et mettre en place des actions correctives

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Alternance entre les temps d'apports de connaissances, des exercices individuels et collectifs d'appropriation.

Travaux sur cas pratiques en groupes avec restitution collective inspirés de l'expérience des participants.

Cas pratique sur des situations de travail.

Révision des méthodologies et outils avec exercices de mise en situation

Elaboration d'un arbre des causes et d'une enquête suite à un accident de travail

Mises en situation au travers de cas pratiques avec analyse d'accident et exercices de rédaction et mise à jour du document unique de l'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

Les enjeux de la Santé et Sécurité au Travail

Le contexte réglementaire

Obligations et responsabilités

Les acteurs de la prévention

La prévention, définition et notions importantes

Les rôles, moyens et le fonctionnement

Les missions

Les différentes procédures possibles au sein de l'institution

L'évaluation des risques professionnels, et le Document Unique

L'analyse d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de formation sera délivrée au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques.



Mode d'organisation
Présentiel

INTER : groupe composé de plusieurs participants d'entreprises différentes.
Consulter les dates et lieux dans notre catalogue.



Durée
35 heures



Nombre de participants
Minimum : 3
Maximum : 15



Supports et documentation
Supports remis pendant la formation.
Documents à consulter et/ou télécharger via votre Extranet DENDREO (accès fourni à l'inscription).



Sur demande :
INTRA : groupe composé exclusivement de vos collaborateurs.
Nous planifions selon vos besoins dans vos locaux. Nous consulter

Mutualisation : Vous pouvez créer un groupe entre plusieurs établissements et revenir vers nous pour la programmer.

*Le programme de ce stage pourra être modifié en fonction de l'actualité législative et réglementaire.

